

L'ŒUVRE DES S.I.P. AU MAROC DEPUIS LA GUERRE

La société indigène de prévoyance est une vieille institution de l'administration française en Afrique du Nord. Créées en Algérie dès 1882, inspirées des coutumes locales de mise en réserve des récoltes, de charité et de solidarité, les S.I.P. ne pouvaient manquer de se multiplier sur le territoire marocain avec les progrès de la pacification. Vouées, au début, à l'exercice du crédit et à l'octroi de secours à caractère mutuel, leur activité s'est progressivement élargie jusqu'en 1938. A cette époque, elles étaient à la veille de subir une transformation encore plus radicale en tant que soutien de l'économie des fellahs marocains.

La guerre vint arrêter momentanément l'essor des S.I.P. Elles continuèrent cependant de faire face à toutes leurs activités, et collaborèrent en outre à la création d'organismes coopératifs qui, pour être nés parfois des nécessités de l'heure, n'en ont pas moins constitué, par la suite, les prémisses du remarquable développement de la coopération auquel nous assistons actuellement en milieu marocain.

**

Le renouveau d'activité qui, dans tous les domaines, a marqué au Maroc l'après-guerre, a touché aussi les S.I.P. Dès la fin de 1944, étaient créés les divers organismes du paysanat. Ce mot révèle le but poursuivi : travailler à l'amélioration du sort des paysans marocains, à l'évolution de leur mode de vie. Les S.I.P. ne pouvaient pas rester à l'écart du grand mouvement ainsi déclenché. Le paysanat, par sa commission juridique, y pensa dès l'abord. La commission s'empara des textes légaux constituant la charte des S.I.P. de façon à en orienter les grandes lignes dans un sens nouveau : l'amélioration de la condition du fellah par l'adoption progressive des techniques modernes, et non plus seulement le maintien de sa situation traditionnelle, sa défense contre les risques qui l'entouraient (l'usure, les calamités agricoles), qui marquaient l'esprit du texte primitif. C'est le dahir du 14 février 1946 qui consacra cette nouvelle tendance, en remaniant certains articles du texte de base, le dahir du 1^{er} février 1928.

La structure juridique restait sensiblement la même, mises à part quelques modifications de caractère budgétaire, et la commission a proposé finalement un texte, qui confie aux S.I.P. des missions précises et bien adaptées aux moyens.

Mais si la nature des S.I.P. ne s'est pas trouvée modifiée par l'extension de leurs activités, elles ont perdu, avec le texte de 1946,

beaucoup de leur caractère administratif, par la création de conseils de section élus et envoyant chacun des délégués au conseil d'administration. Les conseils de section sont ainsi appelés à devenir de véritables assemblées locales pouvant connaître de tous les problèmes économiques et sociaux de la région. Il est encore prématuré de porter une appréciation d'ensemble sur les nouvelles formes données à l'institution, qui est en période de développement et n'a pas encore pris figure.

Cependant, dans le domaine des réalisations les modifications introduites dans le dahir de 1928, tout en formant un tout harmonieux avec ce qui a subsisté de la rédaction primitive ont permis aux S.I.P., depuis la guerre, d'exercer sur l'économie rurale marocaine une action qui est loin d'être négligeable.

**

LE TRIPLE ROLE DES S.I.P.

Avant d'en écrire les divers aspects, il convient de faire le point et d'indiquer sommairement les directives qui ont été données aux S.I.P. et les buts qui leur ont été assignés par l'ensemble de l'appareil législatif et réglementaire les concernant, à savoir : le dahir du 1^{er} février 1928, tel qu'il a été modifié comme nous l'avons dit, l'arrêté viziriel de même date en fixant les conditions d'application, les diverses instructions d'ordre administratif, financier ou technique qui leur sont données sous forme de circulaires par les directions compétentes.

Les attributions des S.I.P. peuvent ainsi se rattacher à trois chefs principaux :

1^o **Crédit.** — Ce sont des institutions de crédit ; elles pratiquent le prêt en argent ou en nature, le prêt en argent à court et à moyen terme, à échéance maxima de trois ans et d'un montant maximum de 80.000 francs. Leurs buts qui étaient limités jusqu'en 1946 à la subsistance, aux semences et aux désendettements sont maintenant plus nombreux, comme nous le verrons plus loin. Les prêts en nature peuvent être des prêts de semences, d'engrais ou de matériel.

En outre, les S.I.P. peuvent donner leur aval aux demandes de prêts plus importants qui sont du ressort des caisses régionales marocaines de crédit.

2^o **Mutualité.** — Ce sont des institutions de mutualité. Le crédit qu'elles font est, en grande partie, mutuel puisqu'il est dispensé tout d'abord au moyen de leurs ressources propres. Au-delà

de ces disponibilités, elles font appel à la caisse centrale marocaine de crédit et de prévoyance.

Ce sont en même temps des sociétés de secours mutuel ; elles peuvent attribuer des subsides à leurs sociétaires dans le besoin, ou à la suite de calamités agricoles. Elles peuvent agir de même pour faciliter l'accès à la propriété de cultivateurs particulièrement méritants.

Elles sont, d'autre part, habilitées à ester en justice au nom de leurs sociétaires, soit pour les actions contre leurs créanciers lorsqu'il s'agit d'obligations usuraires, soit pour faire annuler la vente de leur bien de famille que la loi déclare inaliénable.

Des contrats d'assurances collectives peuvent également être passés par leur intermédiaire ; elles doivent donner la préférence aux sociétés d'assurances mutuelles.

Elles participent à la constitution de tous organismes de mutualité et notamment des coopératives.

Enfin, elles sont invitées à contribuer à « l'équipement social de la campagne marocaine ».

3° Modernisation. — Les S.I.P. sont devenues des organismes de *valorisation* et de *vulgarisation* rurales. C'est le dahir du 14 février 1946 qui a mis l'accent sur cette nouvelle mission nettement distincte des précédentes. Les S.I.P. se trouvent ainsi associées à l'œuvre de modernisation du paysanat.

Elles peuvent en effet « exécuter ou contribuer à faire exécuter tous travaux ou opérations agricoles d'intérêt local propres à développer la valorisation rurale et à vulgariser des méthodes plus avancées d'agriculture ou d'élevage ». On ne peut pas être plus net.

LES MOYENS

Le vaste programme ainsi tracé aux S.I.P. pourrait paraître ambitieux si l'on considère les moyens assez modestes dont elles disposent : un secrétaire, un trésorier pour les travaux administratifs, quelques employés marocains pour l'entretien des pépinières, des terrains de démonstration et du bétail. Mais la S.I.P. est l'organe coordonnant l'intervention des services techniques (agriculture, horticulture, élevage, génie rural), qui lui apportent un concours très actif, de même que les autorités de contrôle. Le plus souvent, même, les S.I.P. ont un ou plusieurs *moniteurs* d'agriculture, d'horticulture ou d'élevage sur lesquels repose la charge de faciliter la mise en valeur et la modernisation des exploitations. Tous les ans, une quinzaine de nouveaux moniteurs viennent étoffer un peu le personnel technique des S.I.P., mais c'est encore insuffisant eu égard à l'importance de la tâche à accomplir.

Peu spectaculaire sans doute, en ce sens qu'il s'agit d'une action diffuse, couvrant toute l'étendue du territoire, échappant à ceux qui ne circulent que sur les grands itinéraires, mais action tenace, soutenue, se développant au cours des années, l'œuvre des S.I.P. se traduit, en quantité comme en qualité, par des résultats très appréciables, et en sensibles progrès sur les campagnes ayant précédé la guerre.

**

LES REALISATIONS

La S.I.P., banque des fellahs.

Reprenons point par point les diverses activités proposées aux S.I.P. par le législateur, et, tout d'abord *le crédit* :



Distribution de prêts de semences
(S.I.P. d'Oued-Zem)

Le tableau, joint à cette étude, indique le total des prêts accordés par les S.I.P. du Maroc depuis les années ayant précédé la guerre jusqu'à 1950. On a tenu compte, pour l'établissement du graphique, des dévaluations successives de la monnaie. Cela permet de se faire une idée plus exacte de l'évolution de la politique du crédit poursuivie par les S.I.P. On y a ajouté un graphique, établi dans les mêmes conditions, des prêts agricoles accordés par les caisses régionales marocaine et de crédit, qui constituent l'échelon supérieur dans les organismes chargés de distribuer aux fellahs les avances en argent dont ils ont besoin.

Le crédit est indispensable aux agriculteurs, aux fellahs marocains plus particulièrement, car ici l'irrégularité des récoltes et de l'effectif du cheptel entraînent des variations brusques dans le capital mobilisable du fellah et dans ses revenus. Cependant, le crédit à la consommation est rarement pratiqué, sauf dans les cas très exceptionnels (comme la disette de 1945), ou pour les prêts de moisson, qui sont des avances de trésorerie à très court terme. C'est plutôt le crédit à la production, dont la valeur économique est beaucoup plus grande, qui est dispensé par les S.I.P. C'est celui qui introduit le facteur temps dans l'association capital-travail et qui permet aux fellahs de se relever rapidement après une mauvaise année agricole.

Depuis la fin de la guerre cependant, une autre forme de crédit à la production est couramment pratiquée : c'est le prêt à moyen terme à échéance maxima de trois ans, qui permet l'achat de biens d'équipement, capitaux fixes (matériel moderne, animaux de trait, etc...) qui lui apporteront la prospérité à plus longue échéance en augmentant et en régularisant le revenu annuel. La loi prévoit, en outre, que des prêts peuvent être accordés pour valoriser le bien de famille, pour « rétablir » le propriétaire victime d'une calamité, ou faire accéder l'exploitant du sol, fermier ou *khammès*, à la qualité de propriétaire.

Les S.I.P. sont donc appelées à relayer, dans une certaine mesure, les caisses régionales, qui pratiquent principalement le prêt à moyen terme d'équipement. Depuis 1948, elles ont été invitées à adopter, autant que possible, une politique de crédit à la modernisation. Chaque fois que le chiffre du prêt demandé excède 80.000 francs, plafond des prêts S.I.P., les fellahs s'adressent donc aux caisses régionales qui peuvent prêter jusqu'à 500.000 francs et même 1.600.000 francs pour des achats de gros matériel.

Ces deux sources de crédit se trouvent donc, harmonieusement et sans excès de logique, vouées aux mêmes buts. Seule, la procédure diffère, pour tenir compte de l'importance des sommes prêtées et de la nécessité, pour les caisses régionales, de demander des garanties. Mais tandis que celles-ci voient, ces dernières années, grossir leur clientèle, les S.I.P., tradi-

tionnellement vouées au crédit de campagne, n'ont pas encore porté au prêt d'équipement, puissant ressort de la modernisation rurale, toute l'attention qu'il mérite. Il est difficile d'en faire le compte, car jusqu'à présent les prêts à moyen terme se trouvaient mêlés dans le même article budgétaire, avec les prêts à un an ; et puis, il y a eu des prêts accordés pour des buts autres que la modernisation de l'exploitation. On peut néanmoins faire une approximation : quarante millions, de 1947 à 1950, contre deux cent cinquante millions pour les caisses régionales. Sans doute les prêts S.I.P. sont-ils d'un plus faible montant, mais ils devraient être plus nombreux ; c'est en effet à l'échelon local que l'on connaît la personnalité des demandeurs, leurs sérieux, leurs aptitudes, leurs chances de réussite. Ce sont les mieux placées pour distribuer le crédit et en assurer le remboursement.

La S.I.P., institution de mutualité.

Venons-en aux activités des S.I.P. en matière de *mutualité* : leur crédit est mutuel dans une forte proportion, comme nous l'avons vu plus haut. En tant que sociétés de secours mutuels, les S.I.P. ont distribué, pendant ces dernières années, les sommes ci-après :

1947-1948 : 3.496.185 francs

1948-1949 : 4.915.159 francs

1949-1950 : 7.210.539 francs

Il y a lieu de remarquer que, depuis la guerre, ont été créées dans le bled des sociétés de bienfaisance musulmanes, qui suppléent largement les S.I.P. pour tout ce qui se rapporte aux interventions charitables auprès des miséreux. Les S.I.P. accordent leurs subsides, plus spécialement, dans des cas de sinistres agricoles, ou pour aider un cultivateur, non propriétaire, à devenir exploitant direct.

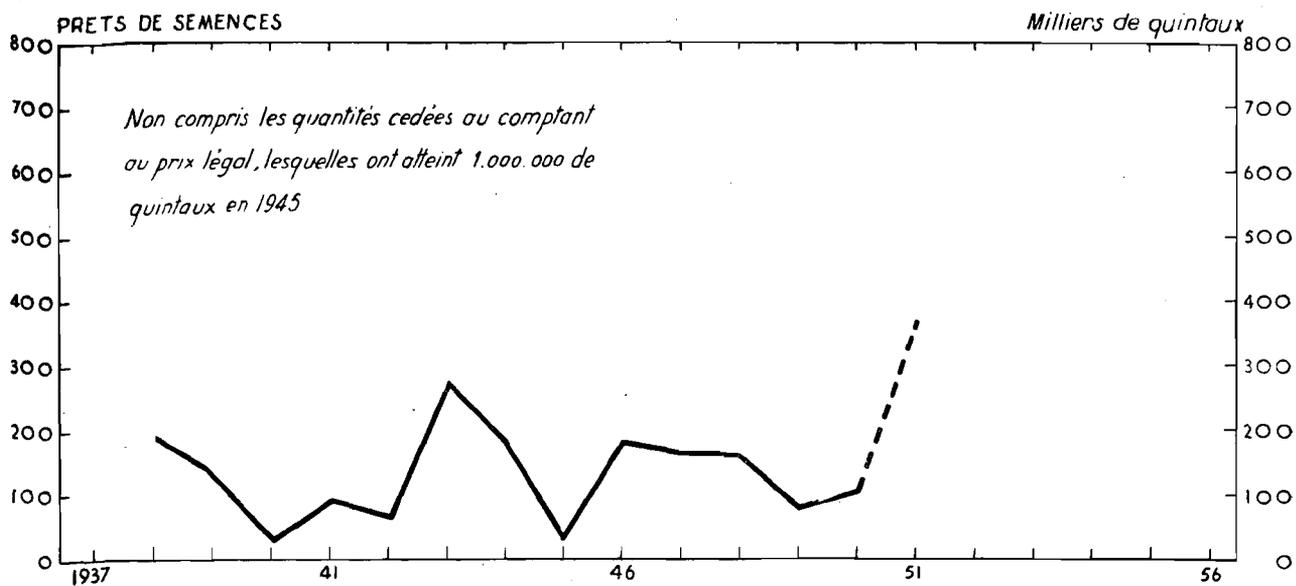
Elles n'ont pas été amenées, par contre, à entamer des actions en justice au nom de leurs sociétaires. La pratique des assurances collectives, préconisée par le dahir de 1928, ne s'est point non plus développée. Cela viendra d'une évolution progressive des mœurs. Là où le climat sera favorable des essais pourront être tentés.

La S.I.P., instrument de modernisation.

Enfin, les S.I.P. se sont intéressées, depuis 1946 spécialement, à la *modernisation*. A vrai dire, elles y avaient songé dès avant la guerre, puisque certaines d'entre elles avaient déjà des moniteurs agricoles (une quarantaine), des pépinières et des troupeaux modèles, mais c'est depuis 1946 que des encouragements leur ont été prodigués de divers côtés et qu'elles ont étendu notablement leur champ d'action.

Ce n'est pas le lieu ici d'exposer les raisons qui militent en faveur de la valorisation du bled

CREDIT AGRICOLE EN MILIEU MAROCAIN DE 1936 A 1950



marocain et de l'amélioration des méthodes de travail. Ce sujet a déjà été absorbé maintes fois. Les S.I.P. doivent y contribuer, tout comme les secteurs de modernisation du paysanat. En effet, ceux-ci travaillent en profondeur avec des gros moyens, mais leur action est forcément localisée. Les S.I.P., plus modestement, doivent travailler dans le même sens partout où l'action du paysanat ne s'est pas encore exercée.

a) *La vulgarisation agricole : ses buts, ses procédés.*

C'est surtout en matière d'agriculture que les innovations ont été les plus importantes. Une circulaire du 25 février 1947 a indiqué sommairement les buts à poursuivre :

- *rénovation du matériel*, abandon de l'araire traditionnel pour des charrues à versoir, légères et appropriées aux moyens de traction des fellahs ; usage de la herse ou de la houe et de tout autre petit outillage ;
- *amélioration du sol* par l'épandage d'engrais, l'épierrage et l'arrachage du palmier nain ;
- *amélioration des procédés culturaux* : assolements, labours, préparatoires, etc...

Cette œuvre de *vulgarisation* agricole devait parfois être précédée de travaux de *valorisation* : irrigation, défrichement, labours profonds au tracteur, etc... les S.I.P. étaient à même de prêter leur concours, sous forme de prêts à moyen terme attribués aux fellahs faisant effectuer ces travaux.

Quelques mois après, cette circulaire était complétée par des instructions sur *l'emploi de semences sélectionnées*, c'est-à-dire de semences de variétés reconnues meilleures que celles couramment employées par les fellahs, et contenant un pourcentage assez faible d'impuretés et de grains étrangers. Outre les blés et orges dits « contrôle technique », on préconisait aussi les grains de moindre pureté variétale, dénommés assez improprement « bons à semer ».

Le programme ainsi proposé aux S.I.P. s'en tenait inévitablement à des vues assez générales et exemptes d'esprit de système, de façon à permettre aux exécutants d'adapter leur action aux possibilités locales. La circulaire du 25 février 1947 le soulignait ainsi : « un exposé « aussi sommaire d'un vaste programme a en « reprendre avec des moyens réduits, laisse le « champ libre à toutes les bonnes volontés, à « toutes les initiatives ; ...il n'a rien de définitif, ni de catégorique ».

En fait, la doctrine en la matière n'est pas encore fixée et il faudra des années pour cela. On peut cependant dégager, de la pratique, quelques idées générales.

Il y a lieu de faire une première distinction entre les procédés à employer :

- *Procédés directs* : lorsque la S.I.P. agit par elle-même avec l'aide de services techniques,

ou même d'entreprises privées, sans le concours du fellah à qui l'on ne demande que son acceptation et l'engagement de payer, en tout ou partie, les frais de l'opération (avec des facilités de paiement, en général). C'est ainsi que la S.I.P. peut financer un programme de petite hydraulique, de défrichement.

- *Procédés indirects* : ceux-ci visent à faire travailler le cultivateur marocain d'une façon plus rationnelle en lui en donnant les moyens, c'est-à-dire en lui fournissant du matériel perfectionné, en lui facilitant l'entretien de ce matériel grâce à un atelier S.I.P. et en lui enseignant le maniement de cet outillage. De même la S.I.P. pourra lui faciliter l'achat d'animaux plus robustes pouvant tirer une charrue plus lourde, d'engrais pour enrichir le sol, de semences sélectionnées, etc... c'est de la *vulgarisation*.

Les procédés directs sont d'ordre technique ou administratif ; il s'agit d'établir un programme de travail, d'en assurer le financement, de le réaliser dans les meilleures conditions possible. Il reste seulement à faire admettre par les cultivateurs les travaux d'amélioration qui seront effectués sur leur fonds. Au contraire, dans l'action indirecte, la part des facteurs humains est bien plus importante. C'est un véritable enseignement. Or, l'élève fait toujours moins bien et moins aisément que le maître lui-même les tâches que celui-ci lui a commentées (même si l'élève est éveillé et désireux de s'instruire). Ici, il s'agit d'hommes prudents et attachés à leurs habitudes séculaires ; et que leur propose-t-on à la place ? Des méthodes pour eux radicalement nouvelles, plus onéreuses, et dont les résultats sont, à leurs yeux, incertains. Ils préfèrent attendre : « Ces charrues sont excellentes. Nous verrons pour en acheter quelque'une ». Ils voudraient que ce soit leur voisin qui tente l'expérience. Ce travail de persuasion devra donc être patient et continu.

Cette distinction étant faite, voici quels ont été les procédés de propagande employés jusqu'à présent :

Procédés indirects :

- participation financière ou matérielle à certains travaux d'équipement rural ;
- location ou achat de terrains d'expérimentation et de démonstration ;
- financement de travaux de défrichement, de labours profonds, etc... à charge par les bénéficiaires de rembourser la S.I.P. en trois annuités.

Procédés directs :

- démonstration de matériel, comparaison entre divers modèles, essais de ce matériel par tous les assistants ; exposé technique du moniteur agricole ; exhortation des auto-



Une démonstration de petit matériel agricole moderne
(S.I.P. de Fès Banlieue)

- rités de contrôle ou des fellahs déjà initiés aux méthodes modernes ;
- champs de démonstration : deux parcelles voisines sont, l'une cultivée avec l'araire traditionnel et avec des semences du pays ; l'autre, à la charrue à versoir et à la herse, avec des semences sélectionnées. On peut aussi séparer les deux démonstrations ou au contraire y ajouter celle des engrais, en en répandant sur une parcelle et pas sur l'autre ;
- avantages en nature pour les acheteurs de charrues, d'engrais ou de semences sélectionnées ; prêts supplémentaires ; primes abaissant le prix de la semence (ce procédé est actuellement pratiqué pour les semences de variétés recommandées (2.306 pour le blé tendre, 1.658 — 250 ou 181 pour le blé dur, et 77 ou 89 pour l'orge) ;
- dans le courant de la campagne, conseils donnés par le moniteur, sur place ou au siège de la S.I.P. ; réparation du matériel facilitée par la création d'ateliers de forge et de bourrellerie ;

— concours culturels avec fortes récompenses en argent ou en nature pour les fellahs ayant le mieux travaillé. En 1949-1950, il a été réparti, entre 2.000 fellahs environ, des médailles, des diplômes et 3.200.000 francs de primes.

Les résultats sont encourageants dans certaines régions.

Ce sont là les procédés actuellement employés, d'autres se révéleront peut-être avec les années. Mais c'est surtout de la généralisation des procédés, décrits ci-dessus, et de leur perfectionnement, que l'on peut escompter les plus heureux effets ; ceux déjà obtenus sont déjà appréciables, surtout dans certains points des Chaouïa ou du littoral atlantique, où les fellahs étaient depuis longtemps intéressés par la modernisation rurale. Dans ces régions, les S.I.P. ont eu tout de même une influence salutaire en ce sens que, par le jeu du crédit, elles ont mis à la portée des plus petits fellahs le matériel, les engrais et les semences de qualité que seuls pouvaient acheter jusque là les plus gros propriétaires.

Ailleurs, les résultats sont variables. Peu importants dans la région d'Oujda, à cause de la faiblesse des attelages sans doute. A Taza, un petit secteur de modernisation a été créé en 1947 à Oued Amlil ; il n'a eu qu'une portée assez limitée ; de même, celui créé en 1949 chez les Tsoul ; mais une action plus énergique va être menée cette année par une coopérative d'emploi du matériel agricole, avec le concours financier de la S.I.P. : une centaine de charrues et herses, des semences de contrôle technique sont en cours de distribution. Dans la région de Fès, résultats encore peu probants, peut-être parce qu'on n'a pas trouvé jusqu'à présent de type de matériel convenant aux fellahs ; cette année, on leur distribue des charrues tourne-oraille, et tout porte à croire que l'expérience réussira.

La zone s'étendant de Meknès au Moyen-Atlas paraît devoir être plus perméable aux innovations : sans doute n'est-ce là qu'un effet de l'intensité de l'action administrative et technique, à tous les échelons. Là encore, cependant, il est trop tôt pour assurer que la partie est gagnée.

Dans le Rharb, on assiste à une lente évolution spontanée des méthodes de culture ; mais les fellahs répugnent encore à suivre les conseils des autorités de contrôle et des techniciens. Ils n'ont guère recours à la S.I.P. et achètent du matériel bon marché mais de fort mauvaise qualité. C'est ainsi qu'aux environs de Souk el Arba, on a recensé 1.500 charrues environ, alors que la S.I.P. n'en a fourni aucune jusqu'à cette année. Il en va de même sur toute la côte, jusqu'à Casablanca, où l'évolution paraît plus avancée sans que le concours des S.I.P. y soit vraiment appréciable. Dans les Zemmour et les Zaër, par contre, une action énergique et suivie a permis d'obtenir des résultats importants ; on y rencontre plus de 1.500 charrues et 600 herses ou matériel divers. Les semences sélectionnées y ont reçu également bon accueil.

C'est la vaste plaine des Chaouïa, prolongée à l'est vers Oued-Zem, qui est le cadre des réalisations les plus marquantes. On se trouve là en présence d'une population depuis longtemps sédentarisée, qui a des traditions, des connaissances, empiriques peut-être, mais presque toujours justes. Très attachés à l'agriculture, déjà épris du travail bien fait, comme le paysan français, les fellahs des Chaouïa ne pouvaient manquer d'être séduits par les moyens qu'on leur offrait d'améliorer leurs semences, leurs façons et la qualité de leur sol. Là encore, une évolution spontanée s'était manifestée, nous l'avons vu, dès avant la guerre, aux environs de Casablanca et jusqu'à Fédala, Boulhaut, Boucheron et Berrechid. L'action de la S.I.P. consiste donc, dans ces régions, à généraliser les méthodes nouvelles. Partout ailleurs, sauf à Benahmed, où le paysanat, avec des moyens plus puissants, a obtenu des résultats remarquables, l'intervention des S.I.P. s'est déjà révélé

efficace, à telle enseigne que, depuis le 1^{er} octobre dernier, et avant même que les S.I.P. n'aient entrepris leur propagande habituelle pour la vente du matériel perfectionné, elles ont réussi à vendre en Chaouïa et dans la région d'Oued-Zem, plus de 1.500 charrues et herses. Au printemps 1951, cent moissonneuses-lieuses ont été vendues.

Dans les Doukkala, nous trouvons une situation analogue : population industrielle et assez ouverte au progrès, évolution spontanée des exploitants, datant d'une douzaine d'années surtout près du littoral. L'action des S.I.P. y a été assez importante et se trouve actuellement en plein essor. Nul doute que l'augmentation progressive du personnel qualifié leur permette d'élargir considérablement leur champ d'action.

Partout ailleurs au Maroc, la modernisation rurale se limite à l'emploi des semences sélectionnées. Seuls font exception quelques points isolés : Midelt, les Beni-Amir, et, dans le sud, Bou-Izakarn. Il faut en chercher la raison dans la médiocrité des attelages, incapables de traîner une charrue à versoir d'un modèle courant.

Les engrais, d'autre part, ne sont pas à conseiller dans les régions à faible pluviométrie pour les cultures non irriguées. La qualité des semences, par contre, a beaucoup d'importance. Il faut qu'elles soient rustiques pour résister aux sautes de température et à la sécheresse, et hâtives pour parvenir à maturité avant l'apparition du chergui. C'est dans le sud qu'ont été faits les premiers essais de vulgarisation des semences sélectionnées, aujourd'hui répandues en plus ou moins grandes quantités, dans tout le Maroc.

QUELQUES CHIFFRES

Les chiffres ci-après indiquent d'une façon concrète, les résultats dont on vient de parler : 1° *Semences sélectionnées* :

— En 1947-1948, 2.036 quintaux de « contrôle technique » (58 quintaux de blé tendre, 375 quintaux de blé dur et 1.603 quintaux d'orge) et 2.900 quintaux de grains dits « bons à semer ».

— En 1948-1949, 2.980 quintaux de « contrôle technique » (1.116 quintaux de blé tendre, 259 quintaux de blé dur et 1.603 quintaux d'orge) et 10.000 quintaux environ de « bons à semer ».

— En 1949-1950, 22.500 quintaux de « contrôle technique » et 60.000 quintaux de « bons à semer ».

— En 1950-1951, 31.029 quintaux de « contrôle technique » (14.963 quintaux de blé tendre, 14.959 quintaux de blé dur et 1.107 d'orge) et 202.837 quintaux de « bons à semer » (66.160 quintaux de blé tendre, 121.670 quintaux de blé dur et 15.007 d'orge). On a distribué en outre 110 quintaux de grains de « multiplication contrôlée ».

2° Matériel et engrais (chiffres approximatifs) :

Années	Charrues	Herses	Houes, canadiennes, etc.	Engrais (tonnes)
1947-48 ...	1.500	400	50	1.500
1948-49 ...	1.800	950	280	2.200
1949-50 ...	2.600	1.100	250	3.800
Totaux ...	5.900	2.450	580	7.500

165.000 oliviers,
28.000 amandiers,
56.000 orangers ou autres agrumes,
130.000 plants divers.

Depuis 1948, cette activité des pépinières locales a tendance à se restreindre pour faire place à des pépinières régionales, parfaitement équipées, qui assurent, sous la direction d'agents du service de l'horticulture, la normalisation de la production des plants.

b) L'amélioration de la production arboricole.

L'arboriculture n'est pas non plus négligée. Depuis bien longtemps les S.I.P. ont créé des pépinières pour faciliter aux fellahs la plantation de nombreux arbres fruitiers ; elles ont distribué depuis 1946 le nombre de plants ci-après :

Ce dernier service a développé aussi son action au sein des S.I.P. en vue de vulgariser chez les arboriculteurs marocains la taille des oliviers et le greffage des oléastres (1). Les résultats obtenus sont les suivants :

(1) Voir à ce sujet l'intéressant article paru dans le numéro de décembre 1950 de la terre marocaine.

De 1942 à 1945	65.000 oliviers taillés	138.000 oléastres greffés
1945 à 1946	50.000 — —	33.300 — —
1946 à 1947	85.061 — —	112.977 — —
1947 à 1948	277.601 — —	110.250 — —
1948 à 1949	436.488 — —	137.900 — —
1949 à 1950	561.878 — —	77.776 — —
Totaux	1.476.028 — —	613.396 — —

Mais il n'y a pas que les arbres fruitiers dont la plantation soit utile à l'économie rurale marocaine. L'arbre forestier a aussi une très grande utilité. En dehors de l'ornement qu'il procure aux centres et aux routes du bled, qui ne sont pas l'affaire de la S.I.P., il peut servir aussi à abriter les troupeaux contre les rigueurs

de l'été. C'est pourquoi les S.I.P. ont été invitées à mettre leurs moyens en œuvre pour la plantation et l'entretien de boqueteaux de 4 à 500 arbres, aux points de stationnement du bétail, et particulièrement auprès des douars. Les résultats obtenus, de fin 1949 à mars 1950, soit en deux campagnes, sont encourageants :

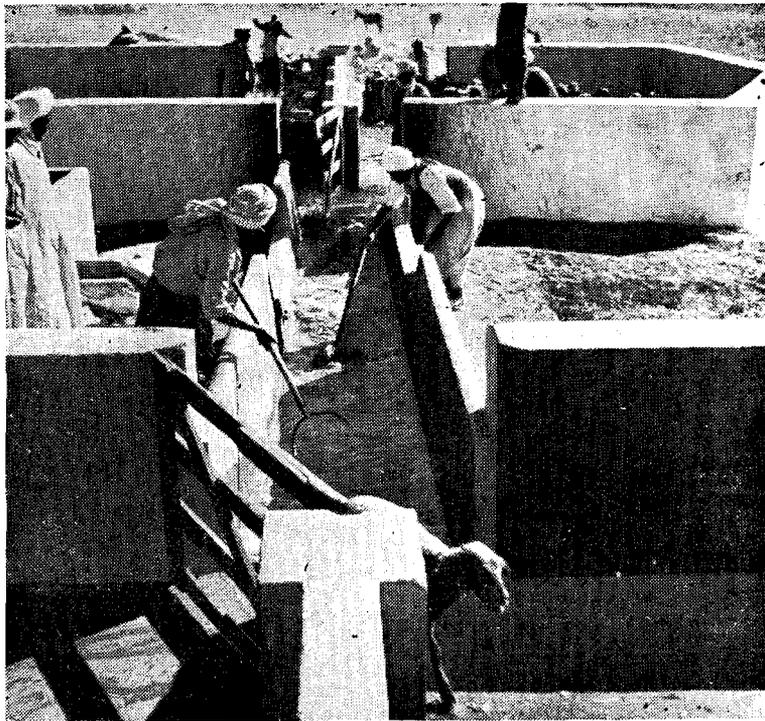
R E G I O N	Eucalyptus	Pins	Peupliers	Divers	Totaux
Agadir	12.500	100	1.600	800	15.000
Rabat	102.600	50.700	3.900	7.200	164.400
Meknès	2.000	4.400	1.500	5.400	13.300
Oujda	17.600	9.800	1.900	5.100	34.400
Casablanca	49.500	13.300	3.300	10.700	76.800
Fès	21.000	15.000	24.900	6.700	67.600
Marrakech	—	7.000	700	166.500	174.200
	205.200	100.300	37.800	202.400	545.700

Pour l'amélioration de l'élevage, enfin, les S.I.P. se devaient de collaborer étroitement avec les techniciens pour obtenir, d'une part, la sélection des produits en créant des stations de monte, ou en élevant des troupeaux-pépinières permettant de répartir chez les éleveurs des sujets mâles de premier choix destinés à améliorer le cheptel local et, d'autre part, pour mener la lutte contre les maladies : charbon, clavelée, parasites, de façon à éviter la mortalité ou l'affaiblissement des animaux.

Dans cet ordre d'idées on ne peut guère parler d'innovation mais simplement de progrès sur ce qui était fait avant la guerre. Les chiffres suivants en témoignent :

En 1949-1950 : cinq millions d'animaux traités dans les bains parasitocides, contre deux millions et demi en 1938-1939 ; deux millions et demi de vaccinations, contre 750.000.

Les S.I.P. possèdent 18 étalons et 195 baudets alors qu'elles n'en avaient que 5 et 156, respectivement, en 1939.



Un bain parasiticide en fonctionnement
(S.I.P. d'Oujda)

Ces boqueteaux seront en outre d'une grande utilité lorsqu'ils pourront être mis en coupes au profit des douars voisins, ce qui leur procurera des perches, du bois d'œuvre et du charbon.

c) Le développement et la modernisation de l'élevage.

Cependant, un produit nouveau est apparu sur le marché, permettant de traiter une redoutable maladie, la strongylose, causée par la présence de parasites internes. C'est la *phénothiazine*. L'application de ce produit est très simple. Encore fallait-il trouver les ressources nécessaires pour réaliser des traitements d'ensemble, de façon à éviter le risque de contagion. Les S.I.P. l'ont trouvé en acceptant un centime de plus sur l'impôt du tertib, au profit d'un « fonds commun de lutte contre les maladies du bétail » constitué en 1948. Le nombre des animaux traités a été de 1.200.000 en 1949 et de 3.800.000 en 1950.

Lorsque les éleveurs seront accoutumés à ce produit, ils l'emploieront tout seuls et les S.I.P. n'auront plus qu'à le leur fournir au prix coûtant.

Un grave problème : l'alimentation du bétail.

Un autre problème se pose depuis quelques années : celui de l'amélioration de la nourriture du bétail, si souvent insuffisante, surtout de novembre à mars. Là encore, on a fait appel aux S.I.P. en leur proposant diverses formules :

mise en défens de terrains de parcours, meilleure organisation de la transhumance, destruction de mauvaises espèces, propagation des bonnes par création d'enclos semés avec des variétés de graines appropriées. Le développement des cultures fourragères et la constitution de réserves sont également préconisés par le Service de l'Élevage. Il est trop tôt pour faire un bilan mais il est à prévoir qu'il faudra encore longtemps, malgré les efforts conjugués de tous pour résoudre ce délicat problème.

Enfin, les S.I.P. s'intéressent, depuis peu de temps, à la construction d'abris pour l'hiver, notamment dans les zones de climat froid. En effet, la transhumance est désormais gênée par l'extension des cultures dans les plaines. Les S.I.P. accordent, dès lors, des primes aux éleveurs qui construisent, avec des moyens locaux, des abris pour leurs troupeaux.

*
**

UN BILAN TOUJOURS PROVISOIRE

Nous venons de voir que les S.I.P. ont abordé, dans le domaine économique, de multiples tâches, et que, dans bon nombre d'entre elles, leur intervention a eu des effets appréciables.

En matière de crédit, le graphique joint à cette étude, qui nous donne le montant total des prêts S.I.P. ramenés à leur valeur de 1937, montre qu'elles n'ont pas fait beaucoup plus de crédit ces dernières années qu'avant la guerre.

Cela pourrait paraître insuffisant. Certes, il ne faut pas prêter à tort et à travers, surcharger le fellah de dettes difficilement remboursables, mais réserver le crédit aux prêts de campagne indispensables et aux prêts de modernisation. Et dans ce domaine, l'action des S.I.P. se trouve renforcée par celle des caisses régionales marocaines de crédit, dont l'activité va croissant ; les prêts d'équipement, notamment, sont très nombreux. Ainsi, il y a simplement déplacement du crédit vers les caisses régionales, plus à l'aise pour financer des travaux ou des achats importants, dont le montant dépassera largement 80.000 francs, plafond fixé aux S.I.P.

A ceux qui seraient portés à croire que, malgré la progression du montant total des prêts agricoles, l'action des S.I.P. et des caisses régionales est inférieure aux besoins, on peut répondre que l'actif des S.I.P. atteint à peine le milliard et que les nouveaux buts qui leur sont proposés comportent des dépenses élevées qui finiront, logiquement, par absorber la presque totalité de leurs revenus. L'actif des caisses régionales est négligeable : les frais de gestion qu'elles perçoivent correspondent à leur dépenses d'exploitation. Force leur est donc de se procurer au dehors les fonds nécessaires au crédit. Mais où les trouver ?

Les marocains sont peu enclins à confier leurs fonds aux organismes de crédit : les caisses régionales, qui peuvent recevoir des dépôts, n'ont jamais eu leur faveur. Les fellahs placent le plus souvent leurs économies en achats de bétail ; les citadins s'en servent pour développer leurs affaires ou conclure des contrats d'association. Les dépôts en banque sont rares. Les mœurs n'ont pas encore beaucoup évolué sur ce point, et certes, il ne faut pas s'en étonner outre mesure : nous avons vu, tout au long de cette étude, qu'une société ne se transforme pas, en un tournemain, en un grand état moderne. Les S.I.P. et les caisses régionales doivent donc

s'adresser à l'Etat, dont les moyens ne sont pas illimités, ou à l'épargne européenne.

L'aide de l'Etat peut revêtir une autre forme. Pour développer leur programme de modernisation, les S.I.P. ont besoin de personnel. Leurs plus précieux auxiliaires sont les moniteurs d'agriculture, d'horticulture et d'élevage. Or, il a été créé, depuis 1947, une cinquantaine d'emplois de moniteurs d'agriculture et d'horticulture. Cette année, quinze nouveaux agents ont été recrutés. C'est là un effort important, et l'on peut espérer qu'il sera poursuivi et amplifié. Les besoins sont considérables, mais le souci de recruter un personnel de qualité et les nécessités budgétaires doivent également entrer en ligne de compte.

L'importance grandissante des services rendus par les moniteurs agricoles permettra aux S.I.P. de tirer parti des encouragements accordés par le dahir du 14 mars 1950, qui prévoit une remise de 30 % sur le tertib des cultures faites sur terrain défriché, labouré à la charrue à versoir, puis hersé. Pour la première campagne 1949-1950, 60.000 hectares de cultures, faites par 4.000 fellahs environ, ont bénéficié de cette prime à la « culture améliorée ». Il est prévu une forte augmentation pour la campagne en cours, où le nouveau texte recevra sa pleine application.

En matière d'arboriculture, de plantations d'espèces forestières, les conceptions nouvelles pénètrent peu à peu dans les esprits. De même pour la sélection en matière d'élevage, où une action, déjà ancienne, commence à porter ses fruits. Quant à l'important problème de l'alimentation du bétail, les solutions jusqu'ici indiquées aux S.I.P. ne sont pas toujours applicables, ni efficaces. Peut-être faudra-t-il bientôt rechercher dans les méthodes d'élevage intensif les remèdes à la surcharge et à la dégradation des pâturages.

Dans ce domaine, comme dans les autres, les S.I.P., instruments de liaison entre les populations rurales et les services techniques, sauront adapter, comme elles l'ont fait jusqu'ici, les techniques nouvelles aux besoins des fellahs. Ceux-ci prendront, en participant aux réunions des conseils, plus pleinement conscience de leurs intérêts généraux. Ainsi les S.I.P. serviront à la fois le progrès social et économique dans les campagnes marocaines.

Avril 1951,

ALBERT GUILLAUME.



Troupeau pépinière d'ovins de race « Sardia »
(S.I.P. d'El Borouj)